

## **Compte rendu du Conseil d'administration du 14 février 2008.**

Le quorum n'a été atteint qu'à 18 h.

Effectivement, enseignants et parents de la FCPE souhaitent le boycotter pour protester contre les suppressions de classe et les HSA imposées.

Enseignants et parents d'élève ont finalement accepté de siéger.

Le secrétariat de séance a été confié à Madame Clément, principal adjoint de l'établissement.

Adoption du compte rendu du CA précédent:

3 abstentions

0 contre

24 pour.

### **I - DOMAINE PEDAGOGIQUE.**

#### **1- TRMD**

Le chef d'établissement présente le TRMD : 2 classes seront supprimées (une sixième et une troisième) ; l'enveloppe de la DHG est de 788,5 heures dont 47,5 HSA.

Le chef d'établissement explique la différence entre les HP et les HSA.

Une réunion des coordonnateurs a eu lieu et deux propositions pédagogiques ont été présentées.

Une deuxième réunion a eu lieu afin que les professeurs choisissent l'une des deux propositions.

La commission permanente a validé les choix pédagogiques le 7 février.

PPRE en classe de sixième et de cinquième en mathématiques et en français.

Introduction de 2 langues vivantes 1 pour les élèves germanistes en classe de sixième.

Renforcement en anglais en classe de cinquième.

PPRE en mathématiques en classe de quatrième.

Un volant d'heures en français et en technologie consacrées aux élèves en grande difficulté (notamment pour les élèves accueillis après un conseil de discipline).

Création de groupes de langue supplémentaires en classe de troisième.

L'obligation de consommer 47,5 HSA entraîne la suppression d'un poste en mathématiques et en SVT et la suppression de 10 heures sur un poste en éducation musicale.

Les membres du CA prennent la parole : les membres de droit représentants de la mairie, les professeurs, les différentes fédérations de parents d'élève pour protester contre la suppression des deux classes et le nombre d'HSA imposé.

Madame Guyard, adjointe au maire lit une lettre que Monsieur le Maire se propose d'envoyer à l'Inspection Académique.

La fédération APLE annonce qu'elle proposera une pétition aux parents d'élève.

Les professeurs lisent une motion qu'ils présentent au CA.

La FCPE présente une deuxième motion.

Madame Ragot, professeur demande que le TRMD, bien qu'approuvé en commission permanente, ne soit pas voté en signe de protestation.

Le chef d'établissement propose l'adoption du TRMD par bulletin secret.

9 pour  
3 abstentions  
15 contre  
Le TRMD n'est pas approuvé.

Motion de la FCPE:

2 contre  
0 abstention  
25 pour

Motion des enseignants

2 contre  
0 abstention  
25 pour.

### 2- Pour information:

Le chef d'établissement annonce qu'une UPI pour enfants atteints de troubles cognitifs sera ouverte à la rentrée 2008 dans le collège.

Il explique qu'à ce propos, il a participé à un colloque, la veille, à l'université de Créteil et qu'il a pris contact avec l'IEN en charge du dossier des UPI.

Un document est remis aux membres du CA.

### 3- Convention avec le lycée B. Franklin de La Rochette pour le concours Batissiel.

Mme Clément présente le concours Batissiel.

3 élèves de 3<sup>ème</sup> participent à ce concours.

0 abstentions

0 contre

27 pour.

La convention est adoptée.

### 4- Information sur la reconstruction du collège.

Le Chef d'établissement annonce que deux réunions avec des membres de la municipalité et du Conseil Général et certains personnels ont déjà eu lieu.

3 propositions ont été faites.

Un document a été fourni aux membres du CA.

La 3<sup>ème</sup> proposition est la plus intéressante mais elle propose la quasi reconstruction du collège sur site, ce qui n'est pas sans conséquence pour le déroulement des cours et la sécurité des élèves.

M.Laplace, représentant du Conseil Général, explique que cette reconstruction va coûter entre 11 et 15 millions d'euros.

La solution d'une reconstruction sur un autre site est à l'étude : mais elle coûterait plus cher. D'autre part, il faudrait trouver un terrain que la municipalité serait susceptible de céder.

## II – DOMAINE REGLEMENTAIRE.

### 5- Règlement Intérieur

Quelques modifications sont proposées; notamment à cause de la mise en place à la rentrée de « l'accompagnement après la classe ».

Mme Clément qui a eu la responsabilité du groupe de travail sur le Règlement

Intérieur commente les passages modifiés.

Ces modifications ont été validées en commission permanente.

Les parents d'élève font des remarques qui sont prises en compte.

0 abstention

0 contre

27 pour.

#### 6- BO n° 3 à propos du « poids des cartables ».

Le chef d'établissement a communiqué un extrait du BO aux membres du CA, en lit des extraits et les commente en précisant que l'établissement va essayer de mettre en œuvre autant que faire se peut les consignes ministérielles.

#### 7- Récupération du lundi de Pentecôte.

2 soirées de travail ont été choisies en Conseil Pédagogique:

le 8 avril et le 19 mai.

Les enseignants travailleront sur la mise en place de l'accompagnement après la classe et sur le dispositif de prise en charge des élèves en très grande difficulté (comportement, respect de la loi ou scolarité).

Les membres de la mairie et les fédérations de parent sont invités à participer à ces ateliers.

### III – DOMAINE BUDGETAIRE :

#### 8- Décisions budgétaires modificatives pour information.

Mme MOTROT, gestionnaire, présente les décisions budgétaires modificatives suivantes pour information aux membres du conseil :

**- la D.B.M N° 19** concerne l'ajustement du chapitre J38 par des virements de compte à compte à l'intérieur du chapitre. Les virements de crédits entre comptes ont concerné les comptes suivants : le compte 6011 (achat de denrées pour un goûter) – le compte 6245 (sorties pédagogiques) – et le compte 6288 (formation des délégués)

Le montant ajusté pour ce chapitre est de : **519,70 €**

**- la D.B.M N° 20** concerne l'ajustement du chapitre A1 par des virements de compte à compte.

L'ajustement a consisté à des virements de crédits à l'intérieur du compte 60215 (autres fournitures)

et l'ajustement du chapitre D par un virement de crédits entre le compte 61811 (abonnements) et le compte 6068 (fournitures et matériels bureautique).

**- la D.B.M N° 21** concerne d'une part, la prise en compte de subventions suivantes :

- les bourses nationales du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 : **4 109,10 €**

- l'aide à la restauration scolaire (Conseil Général) : **5 180,00 €**

et d'autre part, l'inscription au budget du montant des encaissements effectués lors du repas de « pré rentrée » pour un montant de : **612,00 €**

**- la D.B.M N° 22** concerne l'inscription au chapitre R2 et au chapitre ZD de la valeur

de l'augmentation du stock des denrées alimentaires au 31/12/2007 pour **591,53 €**.

- **la D.B.M N° 23** concerne l'ouverture du compte 6251 (chapitre D) pour permettre le remboursement des titres de transports dû au personnel recruté sous contrat d'accompagnement à l'emploi ( CAE) pour un montant de **112,43 €**.

- **la D.B.M N° 24** concerne l'ajustement du chapitre A1 par des virements de crédits de compte à compte à l'intérieur du chapitre.

Les virements ont affecté les comptes suivants : le compte 60215 ( fournitures pédagogiques ) et le compte 613 ( locations de photocopieurs ).

- **la D.B.M N° 25** concerne l'ajustement du chapitre B par des virements de compte à compte à l'intérieur du chapitre.

Les virements de crédits ont été effectués du compte 60614 ( chauffage ) vers le compte 60611 (électricité ) pour un montant de **693,97 €**.

- **la D.B.M N° 26** concerne l'ajustement des chapitres A1 - C – D – F – N3 et R2 par des virements de crédits de compte à compte à l'intérieur des chapitres concernés.

- **la D.B.M N° 27** concerne l'ajustement du chapitre 741 (subventions d'Etat) et des chapitres de dépenses : A2, F et N5 suivant le versement effectif des subventions de l'État.

- **la D.B.M N° 28** concerne l'ajustement du chapitre C par des virements de compte à compte à l'intérieur du chapitre. Il concerne un virement de crédits à l'intérieur du compte 615 entre le code de gestion « divers » et le code de gestion « contrat ».

#### **9- Etat prévisionnel de la commande publique.**

**Mme la Gestionnaire propose la modification de l'E.P.C.P afin de réajuster le montant des rubriques suivantes :**

- **la rubrique FEQ62** pour le matériel audiovisuel
- **la rubrique FEQ64** pour l'équipement informatique et PC
- **la rubrique S04** pour les organisations de sorties et de voyages
- **la rubrique S06** pour le service téléphonique filiaire et mobile
- **la rubrique S08** pour le service affranchissement
- **la rubrique S22** pour le service de location de matériel, équipement et photocopieur
- **la rubrique S52** pour le service de maintenance et installation téléphonique
- **la rubrique S56** pour les travaux d'assainissement, nettoyage réseau, déchet
- **la rubrique 58** pour la maintenance et installation des équipements de cuisine
- **la rubrique FVIA** pour la rubrique électricité

- la rubrique FAL04 pour la rubrique fruits, légumes, pommes de terre surgelés
- la rubrique FAL07 pour la rubrique viandes et charcuteries fraîches
- la rubrique FAL10 pour la rubrique épicerie
- la rubrique FAL12 pour la rubrique pains, viennoiseries

#### **10- Désaffectation de matériels.**

*Article unique : Le Conseil d'Administration du Collège autorise la mise au rebut des biens désignés sur la liste jointe ; sous réserve que le département et l'autorité académique ne s'y opposent pas dans le délai de quinze jours qui leur est imparti.*

Mme la Gestionnaire informe que ce matériel, devenu obsolète, n'est plus utilisé par les usagers de l'établissement. Il est actuellement entreposé à l'atelier d'entretien.

#### **11- Vote des tarifs des objets confectionnés.**

Le conseil d'administration, en séance, après convocation légale et en nombre suffisant sous la présidence de Mme GIOVACCHINI, fixe les tarifs des objets confectionnés :

- Classe de 6ème : mini kart : 4,75 €

**Vote** : à l'unanimité

### **FACTURATION DU 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2007/2008**

Les factures du 2<sup>ème</sup> trimestre 2007/2008 seront adressées aux familles à partir du **18 février 2008**. Le montant s'élève à **133,62 €** correspondant à 51 jours de fonctionnement de la demi - pension.

#### **Détail de la facturation du 2<sup>ème</sup> trimestre 2007/2008 :**

- Déduction des 2 jours de grève du jeudi 20 novembre 2007 et du jeudi 24 janvier 2008

- Les régularisations des exclusions et des absences des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre.

- Déduction de la semaine de voyages scolaires (du 14 avril au 18 avril 2008) pour les élèves participant aux voyages scolaires en Angleterre, en Allemagne et en Provence soit une déduction de 4 jours.

- Déduction des aides suivantes :

- bourses nationales du 2<sup>ème</sup> trimestre

- aide à la restauration du conseil général

} Pour les familles concernées par ces aides

- la remise de principe pour les familles ayant au moins 3 enfants scolarisés dans le second degré (établissement public uniquement)

**Le 2<sup>ème</sup> trimestre 2007/2008 correspond à la période du 07/01/2008 au 18/04/2008 soit :**

Du 07 janvier 2008 au 31 janvier 2008	15 jours
Du 01 février 2008 au 22 février 2008	13 jours
Du 10 mars 2008 au 31 mars 2008	12 jours
Du 01 avril 2008 au 18 avril 2008	11 jours
<b>TOTAL</b>	<b>51 JOURS</b>

#### **IV - Questions diverses**

##### A la demande de l'APLE

- Compte rendu sur le site : le chef d'établissement plaide coupable. Il n'a pas été vigilant. Les comptes rendus ont été mis sur le site depuis peu.

- Date du prochain CA ? Il est impossible de programmer les dates à l'avance. Le prochain CA concernera certainement le compte financier (sauf urgence) et sa date n'a pas encore été fixée.

- Affichage sur le site des jours de présence de l'infirmière et de la COP.

Ce sera fait mais les jours de présence peuvent changer à cause des stages qu'elles peuvent suivre et des impératifs des autres établissements où elles interviennent.

- Permanences différentes pour les 6<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup> et les 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> : c'est tout à fait impossible faute de personnel.

- Gestion des absences des élèves.

La question implicite est : pourquoi certains élèves en retard ou à l'infirmerie sont-ils considérés comme absents ?

Tout simplement parce que le professeur les a notés comme absents en début de cours et a oublié de rectifier à la fin du cours.

Mme Billon, CPE, précise qu'en cas d'erreur, l'élève concerné doit venir rencontrer sa CPE référente.

- Information sur les blogs : chaque année, le collège informe les élèves à propos des dangers présentés par les blogs et la « Charte d'utilisation de l'Internet » signée par élèves et familles y fait explicitement allusion.

- Fonctionnement du budget « photocopie » : chaque discipline dispose d'un quota de photocopies. A charge pour le coordonnateur de répartir ce quota entre ses collègues. A la fin de l'année, il n'est pas rare d'accorder un crédit supplémentaire aux enseignants.

- Courrier à l'IA à propos de M. Stempell, travailleur handicapé, qui avait été recruté en tant qu'aide documentaliste sous un contrat de CAE.

Son contrat a expiré en décembre 2007.

Le chef d'établissement a envoyé un courrier à L'IA et à la maison du handicap.

Malheureusement, il a été impossible de renouveler le contrat de M. Stempell.

- Epreuves communes des classes de 4<sup>ème</sup> : les épreuves se sont bien déroulées sans problème majeur.

- Bilan de l'exercice d'évacuation du 28 janvier.

L'exercice a eu lieu sur le temps de la récréation avec l'aide des sapeurs pompiers de Vaux le Pénil et simulation d'incendie.

Le seul problème a été l'absence d'ouverture du portail de gauche qui donne sur le stade: mais ce portail dépend de la mairie.

Le Conseil Général et les services techniques de la mairie se renvoient la balle.

Mme Guyard, représentante de la municipalité déclare qu'elle va faire part du problème.

- Demi pension: le Chef d'établissement communique les documents demandés (les décrets régissant le service de restauration).

La gestionnaire commente la lettre qu'elle se propose d'envoyer aux parents avec la prochaine facture.

Les remises d'ordre seront faites pour défalquer la note au moment du brevet.

#### A la demande de la FCPE:

- Le B2I niveau 1 n'est pas indispensable pour passer le B2I niveau 2.

- L'attestation du B2I niveau 1 est donnée à l'issue de la classe de CM2.

- Une attestation sera remise à la fin de la classe de 3<sup>ème</sup> en ce qui concerne le niveau 2.

- Les ITEMS sont validés au cours de la scolarité: de la classe de 6<sup>ème</sup> à la classe de 3<sup>ème</sup>.

- Chaque classe a un référent qui n'est pas obligatoirement le professeur principal.

- Tous les enseignants peuvent valider des ITEMS : ces derniers ont été répartis par discipline.

La séance est levée à 20 heures.

La Présidente,

La secrétaire de séance,

M.Giovacchini

G.Clément